

Telle est l'histoire sommaire des paroisses de la Guillotière et du mandement de Béchevelin. Il reste à déterminer, s'il est possible, l'emplacement de l'église de ce nom. Afin de rendre cette étude intelligible pour le lecteur, j'ai joint à ces notes un plan de la Guillotière, tel qu'il était au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle et avec l'indication d'une partie des nouvelles rues, afin d'obtenir des points de repère sur le sol actuel.

L'indication de l'église de Béchevelin ne se trouve que sur le plan de Lyon, du temps d'Henri II, dont l'échelle n'est pas assez rigoureusement exacte pour permettre d'établir, de prime abord, une détermination précise. Mais j'ai été aidé dans cette intéressante recherche par un plan particulier qui m'a permis, après un travail assez facile de concordance du terrain actuel avec l'état des lieux à la fin du siècle dernier, de fixer avec certitude l'emplacement du château (1). Le plan que j'ai tracé indique le résultat de

---

reproduite dans l'opuscule de M. Louis de Cissej intitulé *Notre-Dame de Béchevelin, à la Guillotière, Lyon, Notice sur l'ancien et le nouveau pèlerinage, par l'auteur de Vie de Sœur Marguerite du Saint-Sacrement* (Lyon 1872, une feuille in-12). Elle avait été émise d'abord par M. Meynis dans son *Histoire du Culte de la Sainte-Vierge à Lyon* (Lyon 1865, in-42, p. 53). L'estimable auteur de cet ouvrage, d'ailleurs n'a pas cru devoir défendre cette tradition, et dans une lettre adressée à la *Décentralisation* (4 avril 1875) il reconnaît avec une spontanéité et une sincérité dignes de son savoir et de son caractère, que cette allégation paraît en effet contestable. Seulement il n'a pu se souvenir de la personne qui lui avait affirmé ce fait et qui doit être vraisemblablement quelque employé subalterne des hospices qui aura voulu trancher de l'homme bien informé. Je pourrais citer, en ce genre, des exemples curieux et qui montrent comment se créent de fausses traditions, lesquelles après avoir été redites par quatre ou cinq personnes, passent pour séculaires dès la seconde année de leur naissance.

(1) Ce plan date de la Révolution ; aucun titre n'indique son objet.